



Le restaurant au temps jadis

JANVIER 2019

BULLETIN MUNICIPAL

LAVIGNAC notre commune



*INFOS
BILAN
PROJETS*



*BONNE ANNEE
2019*

LE MOT DU MAIRE

Mesdames Messieurs,

une année qui se termine, une autre qui s'ouvre. Reconnaître que nous avons des espoirs et des rêves communs ne fera pas disparaître les obstacles, ne résoudra pas tous les problèmes, et ne remplacera pas la difficile tâche d'essayer de forger l'avenir de notre commune. Sur le plan national, ce que l'on appelle communément les « affaires » auront alimenté les médias et les conversations, laissant planer doute, défiance et inquiétude, dans un climat quelquefois quasi insurrectionnel. Espérons que la raison l'emportera, notre société a besoin de sérénité, de cohésion et de pragmatisme à visage humain pour s'adapter aux contraintes de la réalité. Le conseil municipal et moi-même continuons notre action afin d'assurer un service public satisfaisant, malgré les contraintes économiques, administratives, normatives et urbanistiques récurrentes. Ce bulletin fait état des principales activités qui ont eu lieu au cours de l'année 2018 et présente les gros travaux qui seront effectués en 2019. Nous y rendons également hommage à notre ancien Maire Henri BARRET décédé fin janvier. Vous y trouverez une double page consacrée au PLUi qui devrait arriver à son terme après plus de quatre années d'étude laborieuse. Une page entière retrace la journée de célébration du centième anniversaire de la signature de l'armistice 1918, dont l'hommage national au Poilus est à souligner. Malgré les inquiétudes et les difficultés, la commune tient son rang grâce à son dynamisme, notamment démographique, comme le montre le recensement qui est terminé. En effet, la population se situe désormais à environ 180 habitants, à confirmer par l'INSEE. La répartition entre les jeunes, les actifs et les moins jeunes permet de constater qu'un certain équilibre existe entre les générations, ce qui est plutôt une bonne chose. Néanmoins, l'avenir de notre ruralité est inquiétant. Rien ne laisse augurer une redynamisation générale à court terme malgré les promesses difficilement tenables. Aussi, j'invite les Lavignacoises et Lavignacois à ne pas sombrer dans l'amertume et à relativiser les choses, car ailleurs, est-on plus heureux? Le cadre de vie est-il meilleur? Enfin, je souhaite que cette nouvelle année vous apporte le bonheur et la santé, que la commune continue sur sa dynamique dans la sérénité.



Gérard CHAMINADE

VOEUX DE LA MUNICIPALITE 2019

À l'occasion de la cérémonie des vœux, le maire, Gérard Chaminaide, a dressé le bilan des réalisations, actions et événements, de l'année écoulée et dessiné les contours des projets à venir. La surveillance, l'entretien des infrastructures routières, les bâtiments communaux, le cimetière et les réseaux divers ainsi que l'exécution des affaires administratives sont un travail à temps complet. En 2019, des chantiers sont prévus sur la commune. La création de deux logements sociaux dans le bourg, l'aménagement du village du **Puydenus** pour la collecte des eaux pluviales, l'enfouissement **des réseaux à la Roussille et au Bost**. A la fin de l'an-



née, la totalité des réseaux aériens sera enfouie et tous les transformateurs, les câbles électriques et de téléphones seront neufs et 80 % des habitations sont ou seront reliées à un réseau d'assainissement collectif. La commune a commencé à améliorer les voies communales par, notamment, le renforcement et l'élargissement aux Bordes. Le maire a demandé au conseil départemental de faire le nécessaire pour la remise en état de la D46. Il a évoqué la construction de 10 maisons en cinq ans et indiqué que la population sera recensée du 17 janvier au 23 février 2019. Il a indiqué que l'enquête publique concernant le PLUi va avoir lieu du 18 février au 20 mars 2019 à laquelle la population est invitée à participer. Enfin, il remercie le personnel communal pour le travail effectué et, notamment, les bénévoles qui mettent la main à la pâte tout au long de l'année, ainsi que l'aide apportée par les services techniques de la commune de Burgnac pour l'entretien des espaces verts.



HENRI BARRET
ANCIEN MAIRE DE LA COMMUNE DE LAVIGNAC
NOUS A QUITTE LE 30 JANVIER 2019
IL ÉTAIT AGE DE 96 ANS.

Maire de la commune de 1965 à 1995 il fut l'artisan de la renaissance d'une collectivité en perte de vitalité. Lorsqu'il prit les commandes du conseil il dût faire face à un déficit d'infrastructures routières, une démographie atone, la disparition de l'école communale, le manque d'eau potable, voire la fusion avec une commune voisine.

Grâce à sa détermination, son dynamisme et sa haute idée de la commune, il surmonta les difficultés qui l'attendaient pour transformer et redonner vie à cette collectivité qui aurait pu disparaître s'il n'avait pas fait preuve d'optimisme, de conviction et du sens de l'intérêt général.

En modernisant les infrastructures routières et immobilières, en améliorant les conditions de vie des habitants et bien d'autres réalisations, notamment la salle polyvalente, il aura marqué la commune de son empreinte.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à toute sa famille

Photo prise lors de l'inauguration de la salle polyvalente.

BUDGET COMMUNAL

EVOLUTION DES TAUX D'IMPÔTS ET DES PRODUITS CORRESPONDANTS

	Taux 2017	Produit	Taux 2018	Produit
Taxe d'habitation	9.98	15 469 €	9.98	16 247 €
Foncier bâti	13.95	11 676€	13.95	12 248 €
Foncier non bâti	56.18	10 999 €	56.18	11 011 €
Total taxes		38 034 €		39 506 €

Les taux d'imposition sont stables. En revanche les produits augmentent. C'est la résultante de l'augmentation des valeurs locatives par l'Etat, tous les ans. Les recettes de fonctionnement proviennent des impôts et des différentes dotations de l'Etat ainsi que diverses recettes communales. Les recettes d'investissement proviennent des subventions et des remboursements de TVA (FCTVA), si nécessaire, d'un transfert en provenance de la section de fonctionnement.

EXECUTION DU BUDGET COMMUNAL

Activités	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes fonctionnement	91 623.21	91 285.85	88.713.47	88 789.65	95 855.43	102 518.13
Dépenses fonctionnement	62 706.97	58 619.97	52 55.81	54 998.60	56 576.47	64 855.24
Recettes investissement	57 298.75	72 849.19	40 56.72	24 670.03	23 819.50	71 850.66
Dépenses d'investissement	62 760.31	74 062.18	36 503.96	32 548.84	23 819.50	79 389.03

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est rappelé aux riverains du réseau d'assainissement collectif, notamment des secteurs des Bordes et de l'Age, que depuis le 18 septembre 2017 ils peuvent y raccorder leur habitation. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, ils ont jusqu'au **18 septembre 2019** pour le faire. En effet, conformément à l'article L1331-1 du Code de la santé publique, le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte des eaux usées domestiques et établi sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte.

Coût branchement particuliers: 600 €. Redevance annuelle part fixe: 90 €. Redevance par m3: 0.80€ .

Redevance par m3 pour l'agence de l'eau: 0.15 €.

Il est formellement interdit de déverser dans le réseau d'assainissement collectif :

- Les eaux pluviales, les eaux de nappes phréatiques ou les eaux de source.
- Les ordures ménagères, les lingettes, serviettes hygiéniques, tampons périodiques.
- Les huiles usagées, les liquides ou vapeurs corrosifs, les diluants, les acides, les matières inflammables ou susceptibles de provoquer des explosions.
- Les corps, solide ou non, susceptible de nuire au bon état ou au bon fonctionnement du réseau d'assainissement, et le cas échéant des ouvrages d'épuration, ou au personnel d'exploitation des ouvrages d'évacuation et de traitement.

ATTENTION AUX VOIES COMMUNALES EMBOUEES

L'article 591 de l'ordonnance sur la circulation routière est très clair. « le conducteur d'un véhicule évitera de salir la chaussée. Avant qu'un véhicule quitte un chantier, une fosse ou un champ, ses roues seront nettoyées. Les chaussées qui ont été souillées seront signalées aux autres usagers de la route et immédiatement nettoyées ».

Il ne s'agit pas de stigmatiser les agriculteurs qui doivent pouvoir faire leur travail, mais de les sensibiliser aux conséquences de cette problématique qui concerne également d'autres professions, notamment, les travaux publics et les exploitants forestiers. La responsabilité civile de l'agriculteur pourra être recherchée « si un dommage matériel, corporel ou même moral a été causé à une victime du



fait de la présence de boue sur la chaussée ». Aux peines d'amende peuvent se cumuler des peines de prison en cas de dommage aux personnes Si le danger est signalé, la responsabilité de l'usager est également engagée car il doit adapter son comportement à la signalisation mise en place ». Attention, le fait de poser des

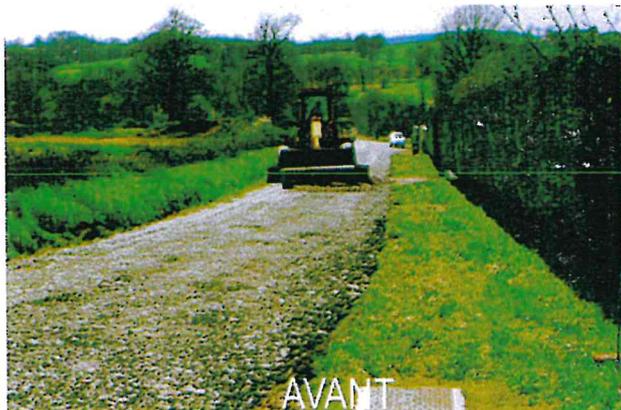
panneaux triangulaires réglementaires, et de les placer dans les deux sens de circulation à 150 mètres du chantier, ne dégage pas de la responsabilité en cas d'accident. Il permet seulement de limiter le risque;

RENOVATION DE LA VOIRIE AUX BORDES 2018

Les voies communales 204 et 03, qui assurent la desserte du village des Bordes, ont fait l'objet d'une remise en état complète. En effet, après avoir subi de nombreux travaux, enfouissement des réseaux aériens et canalisations d'eau et d'assainissement, pendant de longues années, la largeur des chaussées, à l'origine de 2.5 m de large et élargies sans renforce-

ment, ont fait que celles-ci sont devenues complètement déformées. Par ailleurs, se posait le problème récurrent de l'évacuation des eaux pluviales. En conséquence, il a été entrepris de refaire ces voies et de les rendre plus fonctionnelles, notamment en ramenant la largeur à 4 mètres et en procédant par endroits à la pose de buses et de caniveaux.

C'est l'entreprise CMTF de Saint-Laurent-sur-Gorre qui a été retenue pour effectuer les travaux. Le coût des travaux s'élève à 45 789.65 € HT. Le département de la Haute-Vienne a accordé une subvention de 22 895 €. Reste à charge commune: 22 895 €.



REPARATION VOIRIE A LA BRAUDIE 2018

La voie communale 102 qui dessert le hameau de La Braudie était complètement détériorée sur environ 200 mètres. Des travaux importants ont été réalisés au mois de juin 2018 pour remettre en état ce tronçon de voie. Les travaux ont été effectués par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Coût des travaux: 5 638.50€ HT.

Le département de la Haute-Vienne nous a attribué une subvention de 50% soit 2 819.00 €

Reste à charge pour la commune 2 819.00 €.



ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AUX PRADES 2018

À la demande de la commune de Lavignac, le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) est intervenu sur le secteur Les Prades pour enfouir les réseaux aériens. Réalisés par l'entreprise SPIE de mars à juillet 2018, les travaux ont permis la mise en souterrain d'environ 700 m de réseaux aériens d'électricité basse et moyenne tension, et de télécommunications. Assurer l'équité entre les territoires. L'objectif est une amélioration esthétique du cadre de vie bien sûr, mais également une sécurisation du réseau dont une partie était ici encore en fils nus, particulièrement sensibles aux aléas climatiques et aux branchages. Le chantier a coûté 103.000 € TTC, entièrement financé par le SEHV, qui mène ainsi chaque année une trentaine de chantiers d'enfouissement, à la demande des communes. La réception de ce chantier d'enfouissement des réseaux a eu lieu en présence de Daniel Faucher (vice-président du SEHV en charge des travaux), Alexandre Garnier (chargé d'affaire au SEHV), Gérard Chaminade (maire de Lavignac) Rachel Boissou (1ère adjointe) et Bernadette Lacourarie (2ème adjointe), Patrick Poujol et Mickaël Roux (entreprise SPIE).



REHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL

TRAVAUX 2018/2019



Les travaux de construction des deux logements sociaux ont débuté le 3 décembre 2018. Ils vont durer jusqu'au 1er juin 2019.

Une première réunion de chantier avec les responsables des entreprises intervenantes dans la réhabilitation a eu lieu ce même jour.

Maître d'œuvre / architecte dplg:

François DEMARS du VIGEN.

Bureau de contrôle:

APAVE de Limoges.

Coordinateur S.P.S.: SOCOTEC de Limoges.

Pour information voici la liste des entreprises qui effectuent les travaux.

Lot 01 DEMOLITIONS/GROS ŒUVRE:

Lot 02 MENUISERIES et PARQUET BOIS:

Lot 03 SERRURERIE:

Lot 04 PLATRERIE/ISOLATION:

Lot 05 CARRELAGES/FAIENCE:

Lot 06 PEINTURES :

Lot 07 ELECTRICITE-CHAUFFAGE-VENTILATION:

Lot 08 PLOMBERIE / SANITAIRE-POELE A GRANULES.

DESTERMES Christophe de PENSOL.

GUILLAUMIE AIXE-SUR-VIENNE.

JOUANDOU : PANAZOL.

BOYER et Fils: BOULAZAC.

MESMIN LIMOGES.

GUILLET et FILS LIMOGES.

BARRIANT LA MEYZE.

BARGET Michel.

Le coût de cette réalisation s'élève 183 122.44 TTC .

La commune a opté pour la TVA à 5.5%. Les subventions annoncées sont de 9 000 € de la Région Aquitaine et de 12 000 € du département de la Haute Vienne. À cela il faut ajouter une prime de TOTAL Europe qui s'élèverait à 4 200 €. Un emprunt 50 000 € sur 15 ans a été contracté au Crédit Agricole amorti par un seul loyer.

La commune financera le reste à hauteur de 107 922.00 € sur ses fonds propres.



TRAVAUX DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELEMENT AU PUYDENUS 2019

Le projet prévoit la canalisation des eaux de ruissellement par la mise en place de caniveaux concaves de chaque côté de la voie dans la partie agglomérée du village. En entrées et sorties du village, la mise en place de buses permettra de récupérer les eaux afin qu'elles rejoignent les exutoires existants.

- Direction le bourg de Lavignac: busage du fossé coté droit sur 52 ml..

- Direction les Prades: création d'un réseau d'eaux pluviales enterré sur 120 ml, dont l'exutoire serait dirigé vers un ouvrage de gestion des eaux pluviales (bassin de rétention) à terme.

- Ce réseau permettra de récupérer les eaux pluviales des bâtiments dont les seuils sont situés en contrebas du niveau de la chaussée.

La voirie dont la largeur varie entre 3.5 m et 4 m, sera calibrée à 3.80m, hors caniveaux. L'élargissement de la chaussée nécessitera la confection de poutres de rive. Le revêtement actuel étant dégradé, le reprofilage de la chaussée en GTN après scarification puis la mise en œuvre d'un enduit seront réalisés.

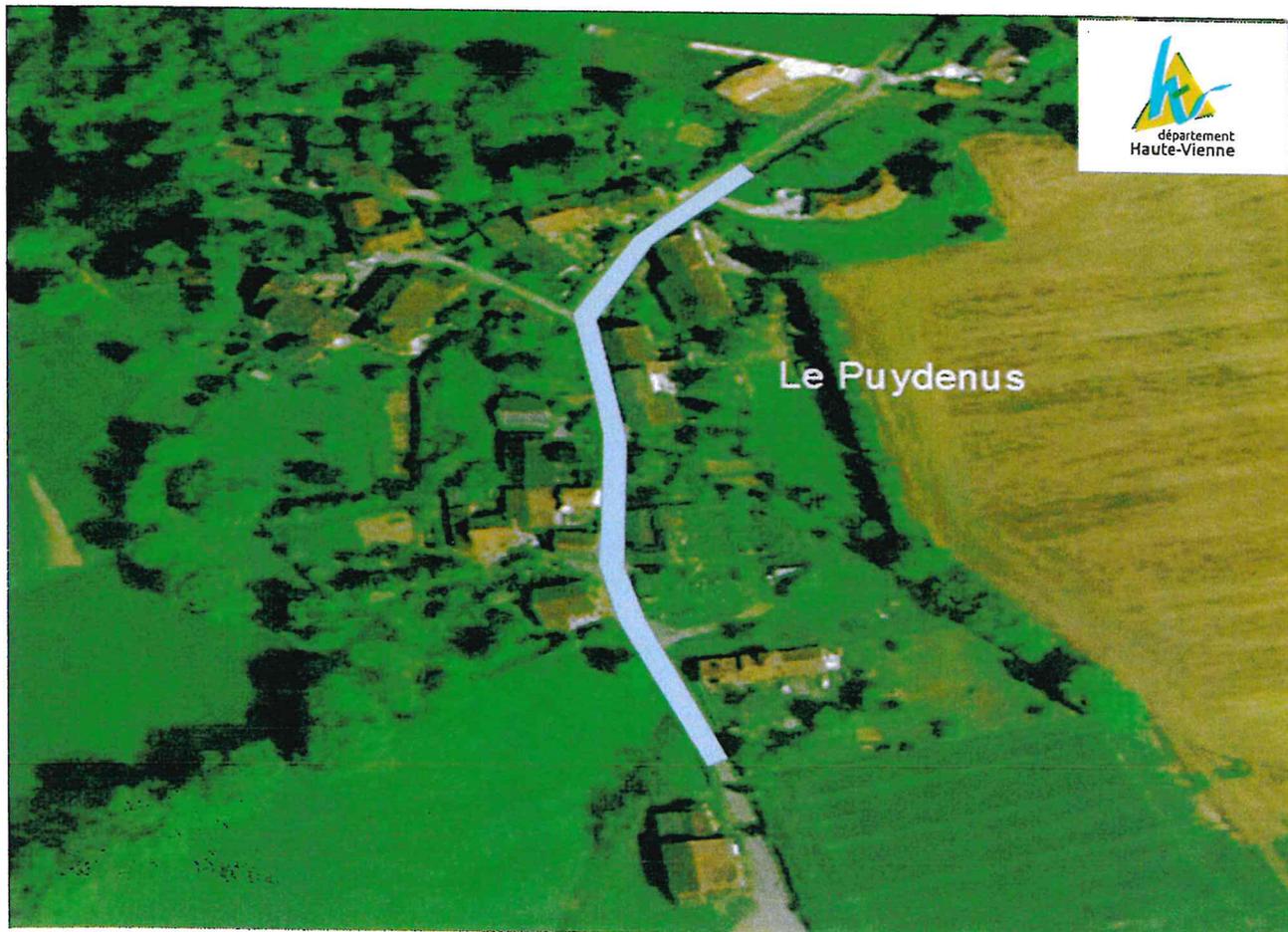
Travaux concernés :

- 172 ml linéaire de canalisation gravitaire en PVC CR8 diamètre 0.30m;
- 4 regards avaloirs à grille;
- 4 regards de visites en 85 cm avec grille;
- busage de fossés et mise en place de têtes de buses;
- 350 ml (2X175 ml) de caniveaux béton CC2 de part et d'autre de la voirie;
- Scarification, reprofilage, mise à niveau des regards existants et enduit bicouche sur 900 m²;
- Stabilisation des accotements et engazonnement.

Ces travaux pourraient débuter pendant l'été 2019 si le marché est fructueux.

Le coût des travaux est estimé à 54 395€ avant marché. Le conseil départemental attribue une subvention de 50% soit 27 197€.

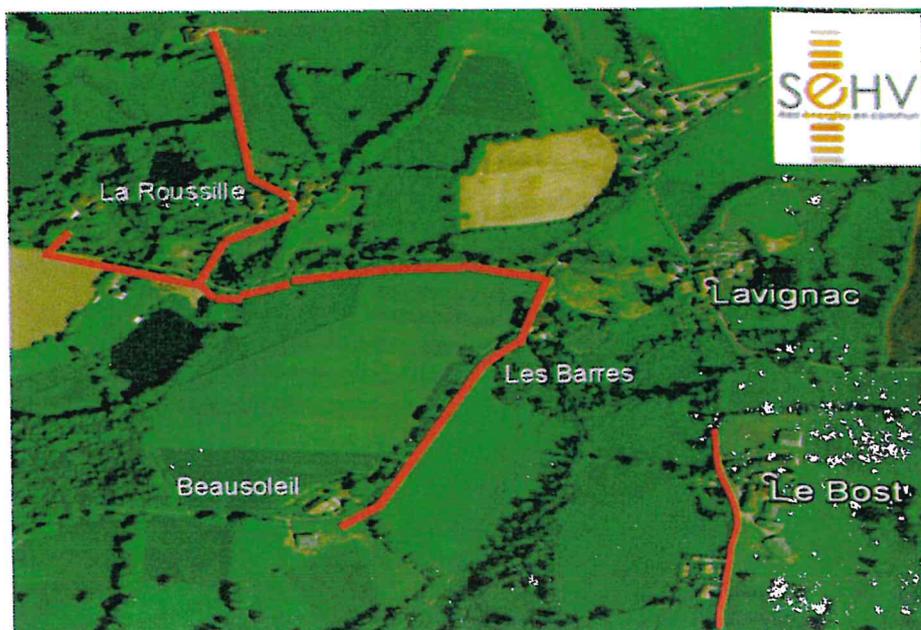
Reste à charge pour la commune 27 197 €.



TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX 2019

En 2019 les réseaux aériens de la Roussille, des Barres, Beausoleil et du Bost sont programmés pour être enfouis. En effet le Syndicat Energie Haute -Vienne (SEHV), à la demande de la commune, va procéder à l'enfouissement des réseaux sur ces secteurs. Les travaux devraient débuter au mois d'avril et durer environ deux mois. Des difficultés de circulation auront lieu pendant cette phase de travaux. Nous demandons aux riverains de bien vouloir faire preuve de compréhension pour les perturbations engendrées.

L'enfouissement des réseaux dans ces secteurs est de nature à améliorer l'alimentation électrique, les signaux télécom et contribue à leur modernisation pour un meilleur service public.



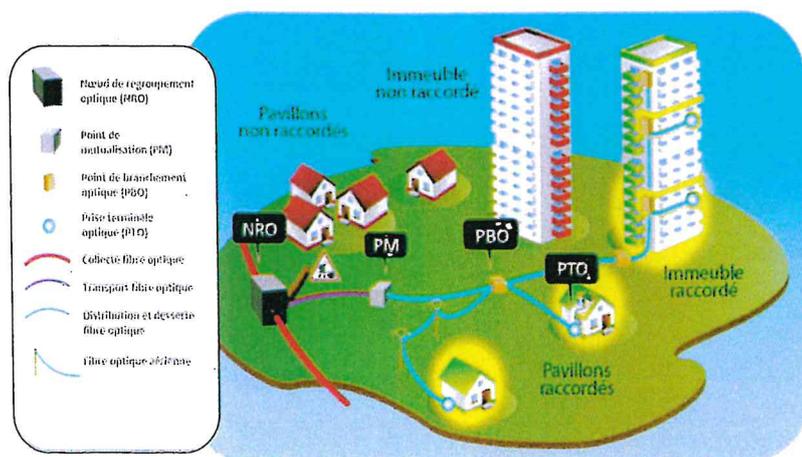
DORSAL INSTALLE LA FIBRE 2019

DORSAL, service public du numérique en Limousin s'est engagé avec l'appui financier de la Communauté de communes Monts de Châlus-Pays de Nexon, du département de la Haute-Vienne, de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Etat et de

l'Union Européenne dans un programme ambitieux d'aménagement numérique du territoire. DORSAL a missionné le groupement d'entreprises AXIOM-Bouygues Energies et Services pour réaliser ce projet. Une fois les études réalisées, les

travaux d'installation des câbles optiques s'engageront, pour une durée de 4 à 5 mois. Sur la commune, les câbles seront enfouis partout où les réseaux le sont déjà. Fin 2019 la moitié de la commune sera équipée de la fibre optique. Pourquoi la moitié seulement? La commune de Lavignac est desservie par deux réseaux télécom. L'un vient de Nexon par Burgnac et alimente les villages de L'AGE Les BORDES et la BRAUDIE. L'autre vient de Flavignac et alimente le reste de la commune. Celui qui vient de Nexon a déjà fait l'objet d'une montée en débit et permet d'obtenir environ 7 à 8 Mbps sur ce secteur de Lavignac. ce qui est relativement satisfaisant. Selon AXIOM, La fibre sera déployée jusqu'à des boitiers posés sur le domaine public, à proximité des logements.

Principe de l'architecture déployée



Nous Construisons le réseau de la collecte au PBO.

11 NOVEMBRE 2018 HONNEUR AUX POILUS

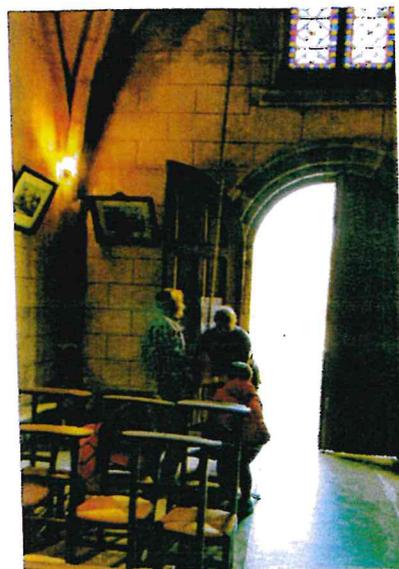
CENTENAIRE DE L'ARMISTICE 1918



Le centenaire de la signature de l'armistice du 11 novembre 1918 a été un moment très fort du souvenir de la souffrance de nos poilus qui se sont battus pour défendre le sol français. Toutes les communes de France ont tenu à célébrer cet anniversaire, particulièrement en faisant participer la population et, notamment, les plus jeunes. La commune de Lavignac n'y a pas dérogé en organisant la cérémonie proprement dite, mais également une exposition dans la salle polyvalente, fort apprécié des per-

sonnes présentes. En effet, la commune a, depuis 2014, tenu à participer au devoir de mémoire en construisant un monument aux morts et de ce fait, répondre aux demandes de l'Etat d'organiser des cérémonies, ce que nous faisons désormais le 8 mai et le 11 novembre de chaque année. Le 11 novembre 2018, outre les invitations habituelles, nous avons demandé aux parents de bien vouloir amener leurs enfants à cette cérémonie. Ceux-ci ont répondu présents en nombre et ont participé de manière

honorable en déposant chacun un bleuet au pied du monument. Les participants étaient nombreux à cette cérémonie pour honorer la mémoire des victimes de cette grande guerre. Une réception dans la salle polyvalente était organisée à l'issue.



Le Maire Gérard Chaminade, Yves Desbordes et le petit José Rodrigues ont fait sonner les cloches de l'église, comme il y a cent ans, à 11h 11.

REPAS COMMUNAL 2018



14 octobre 2018, les habitants de Lavignac ont été conviés pour le traditionnel repas annuel dans la salle des fêtes en présence du Sénateur GABOUTY. C'était une belle journée ensoleillée et chaleureuse pour choyer les aînés comme il se doit. Une cinquantaine de personnes a répondu à cette invitation dont le doyen cette année était monsieur Robert MALLEBAY entouré de sa famille et amis. Accompagnés par les élus municipaux, les aînés et tous les autres invités ont savouré un délicieux repas de saison concocté par le chef René Maury. L'ambiance chaleureuse et conviviale, accompagnée par la fanfare de Saint-Germain-les-Belles a été très appréciée. Rendez-vous l'année prochaine pour vous faire plaisir. Il est rappelé que le repas communal est ouvert à tous les habitants de la commune et

éventuellement leurs invités. Nous remercions toutes celles et ceux qui ont prêté main-forte pour l'organisation.



NOEL DES ENFANTS 2018



Noël des enfants de Lavignac a invité les 32 enfants de moins de 13 ans à participer au traditionnel goûter de Noël, dans la salle polyvalente. Ce moment de fascination et de joie est apprécié des enfants qui sont heureux de se retrouver pour s'amuser, dessiner et entonner des chants de Noël. L'arrivée du Père Noël, avec sa brouette bien garnie, reste toujours un moment magique pour les touts petits qui, les yeux écarquillés, la bouche bée reçoivent leurs jouets. Jeux d'éveil, de société ou de construction, dînette et camions ont ravi les enfants. Après ce moment plein d'émotion, les enfants ont partagé le goûter avec chocolat chaud, biscuits, clémentines et friandises. Merci à celles et à ceux qui ont participé à l'organisation parfaite de ce moment et particulièrement notre Père-Noël venu de la Laponie de l'AGE



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUi -

La révision générale du plan local d'urbanisme intercommunal arrive bientôt à son terme. La communauté des communes Monts de Châlus - Pays de Nexon a arrêté l'étude du PLUi et présenté le projet aux personnes publiques associées (l'Etat, Conseil départemental, Chambre d'agriculture, Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement, qui auront à émettre un avis. Les extraits de zonage fournis par le bureau d'étude montrent les secteurs où il sera possible de construire sur la commune lorsque le PLUi sera validé. Une réduction drastique des terrains constructible a été appliquée. C'est d'une part la résultante des nouvelles lois successives qui consistent à protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers. Dans ce domaine la commune aura été vertueuse. Les zones de

couleur orange sont constructibles depuis le 12 juillet 2007. Elles ont été proposées Ah ou Nh dans le cadre de la révision du PLUi, donc constructibles. La commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers a déjà rendu un avis favorable au maintien constructible de ces zones. Les bâtiments hachurés rouges sont protégés. Les parties hachurées en rouge dans le secteur du bourg sont des zones réservées. Toute personne ayant besoin d'informations complémentaires peut s'adresser à la Mairie.

A partir du 18 février 2019 et jusqu'au 20 mars se déroulera une enquête publique relative au PLUi. Les personnes intéressées pourront rencontrer le commissaire enquêteur aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous.

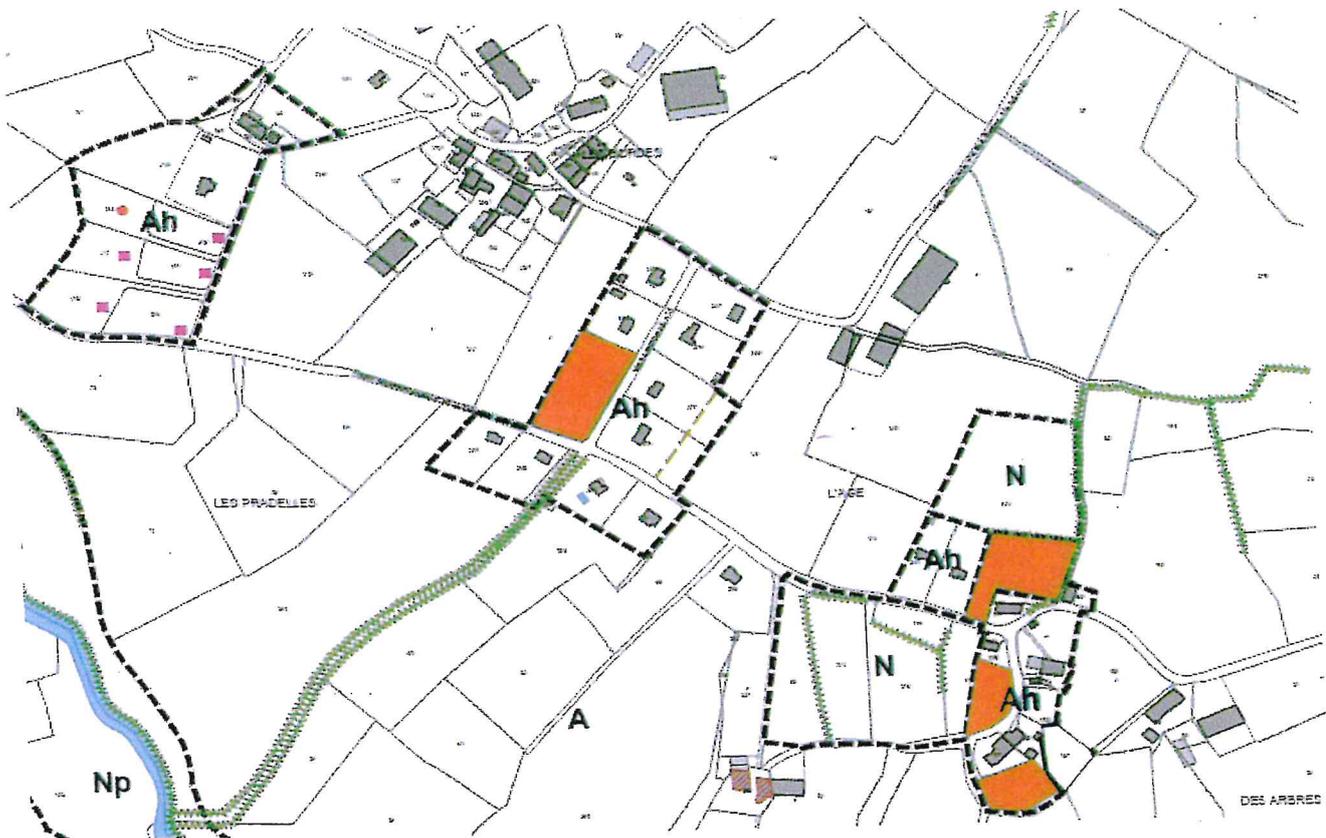
A la Mairie de Bussière Galant	Le mercredi 20 février 2019	De 14h à 17h
A la Mairie de Bussière Galant	Le samedi 09 mars 2019	De 9h à 12h
A la Mairie de Châlus	Le mardi 26 février 2019	De 9h à 12h
A la Mairie de Châlus	Le samedi 16 mars 2019	De 10h à 12h
A la Mairie de Dournazac	Le jeudi 07 mars 2019	De 9h à 12h
A la Mairie de Flavignac	Le lundi 11 mars 2019	De 14h à 17h
A la Mairie de Flavignac	Le samedi 23 février 2019	De 9h à 12h
A la Mairie de Lavignac	Le lundi 18 mars 2019	De 14h à 17h
A la Mairie de Les Cars	Le vendredi 1 ^{er} mars 2019	De 14h à 17h
A la Mairie de Pageas	Le mercredi 13 mars 2019	De 14h à 17h

SECTEUR DU PUYDENUS



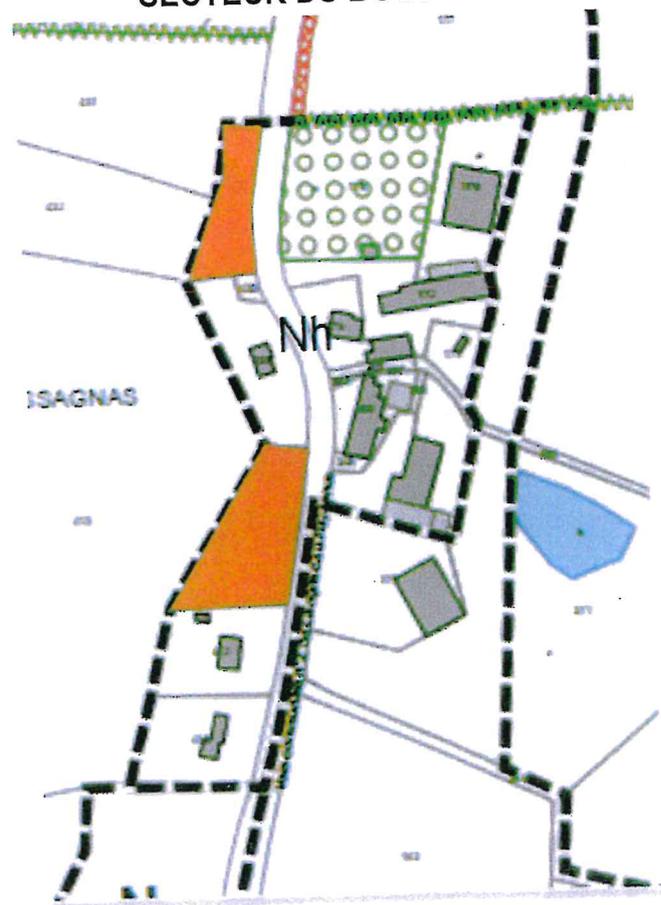
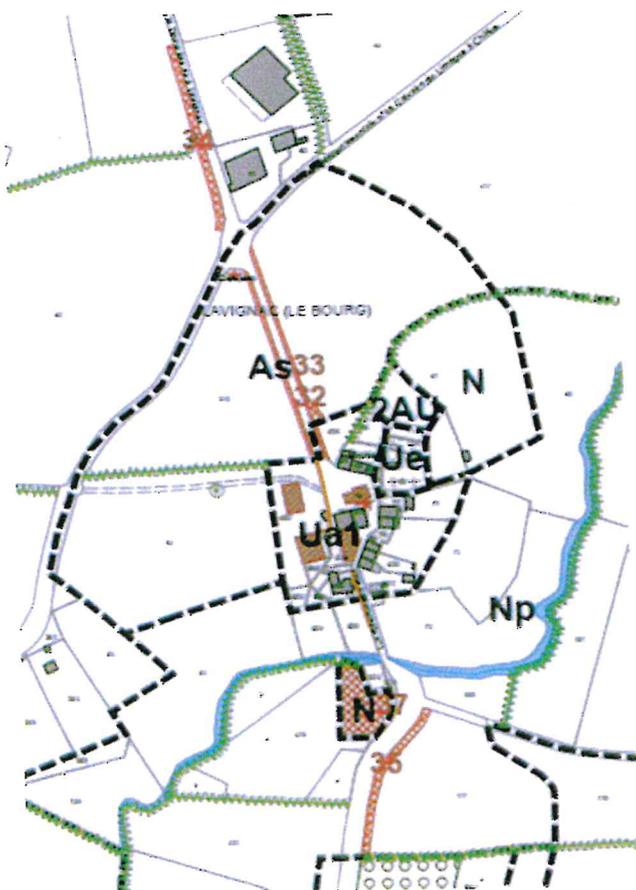
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUi -

SECTEUR DES BORDES ET L'AGE



SECTEUR DU BOURG

SECTEUR DU BOST



DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE NEXON - MONTS DE CHALUS : GESTION ET PREVENTION DES DECHETS

Valorisez vos déchets en déchèterie !

Depuis janvier 2019, il est possible pour tous les habitants de la Com Com de se rendre dans les déchèteries de Châlus et de Nexon, mais également dans celles du Val de Vienne (St-Martin-le-Vieux et Bosmie l'Aiguille) et celles du SICTOM (St-Yrieix-la-Perche, Ladignac-le-Long, Pierre-Buffière, etc.). Plus de 10 filières de valorisation y sont à votre disposition !

Horaires d'ouverture d'hiver :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Châlus* Les Ganes (D901)	9h - 12h 14h - 17h	Fermée	9h - 12h 14h - 17h	Fermée	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Nexon** Le Bourg	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h	8h - 12 h 13h30 - 17h30	Fermée	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h 13h30 - 17h30
St-Martin-le-Vieux* ZA de « Bel Air » (D20)	13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h	13h30 - 17h	Fermée	9h - 12 h 13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h
Bosmie-l'Aiguille* « le Gué de Verthamont »	13h30-17h	Fermée	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	13h30-17h	9h-12h 13h30-17h

* Hiver du 1^{er} novembre au 31 mars

** Hiver du 1^{er} novembre au 30 avril

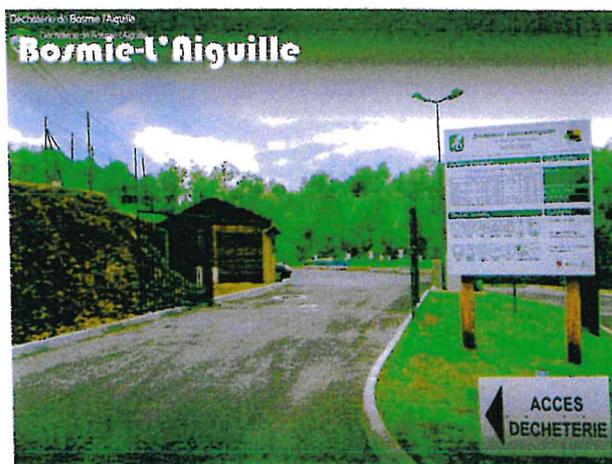
Horaires d'ouverture d'été :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Châlus* Les Ganes (D901)	9h - 12h 14h - 18h	Fermée	9h - 12h 14h - 18h	Fermée	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Nexon** Le Bourg	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h	8h - 12h 14h - 18h	Fermée	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h
St-Martin-le-Vieux* ZA de « Bel Air » (D20)	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermée	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h
Bosmie-l'Aiguille* « le Gué de Verthamont »	13h30 - 18h	Fermée	9h - 12h 13h30 - 18h			

* Été du 1^{er} avril au 31 octobre

** Été du 1^{er} mai au 31 octobre

Pour toute question sur la gestion de vos déchets, contactez la Communauté de Communes au 05.55.78.67.94. ou dechets@paysdenexon-montsdechalus.fr



CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pays de Nexon-Monts de Châlus - 87800 NEXON

Directrice: Madame Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

tel: 05.87.31.00.47

Secrétariat: Monsieur Alexandre GARBAR.

tel: 05.55.36.07.98

Accueil jeunesse CHALUS—NEXON (à partir de 11 ans):

Contact: AAJPN NEXON: tel: 05.55.58.11.05 (CIAS)

Bouge tes jeunes CHALUS:

Contact Tel : 05.55.78.60.53 (CIAS)

Bouge tes Loulous FLAVIGNAC:

Contact: Sylvie Ratinaud tel: 05.55.36.07.98

Bouge tes Copains BUSSIÈRE-GALANT (de 6 à 12 ans):

Contact tel: 05.55.36.07.98 (CIAS)

Le terrier des Galoupiaux JANAILHAC (4 à 12 ans):

Contact: 05.55.36.07.98 (CIAS)

Relais assistantes maternelles LES CARS:

Contact: 05.55.42.84.72

Relais assistantes maternelles JANAILHAC:

Contact: 05.19.09.00.14 et 06.33.65.85.75

Maison du service public MSAP CHALUS:

Contact: 05.19.09.00.04 et 05.55.78.29.29

Maison du service public MSAP NEXON:

Contact: 05.55.58.11.05

Maintien à domicile personnes âgées et ou Handicapées

- Emplois Familiaux— CHALUS .

Contact: Nadine CAHU tel 05.55.36.09.80

Maintien à domicile personnes âgées et ou Handicapées

- Emplois Familiaux— NEXON.

Contact: Laurie GOURDON tel 05.55.58.26.79

SERVICES COMMUNAUX

MAIRIE

Adresse: 01, le Bourg 87 230 LAVIGNAC

Téléphone: 05 55 36 94 36

Messagerie: mairie.lavignac@orange.fr

Heures d'ouverture:

lundi, de 13 h 30 à 17 h 00

Mercredi de 9 h à 12 h

Jeudi de 13 h 30 à 17 h 00

Permanence du Maire:

Aux heures d'ouverture de la mairie.

Les autres jours sur rendez-vous.

tel- dom : 05 55 36 91 19

tel- port : 06 32 30 25 66

ETAT CIVIL

Mariage: le 19 mai 2018

Sébastien CHAMINADE
et Laurence RICARD

Naissances: le 16 janvier 2018

Marius DUPEYROUX

Le 07 septembre 2018

Loé LEGUE

Décès: le 08 juin 2018

Marie Jeanne BORDE

SALLE POLYVALENTE

Montant de la location

Gratuit une fois l'an pour associations communales.

Particuliers de la **commune 150 €**

Particuliers et associations **extérieurs à la commune 220 €**

Electricité: La consommation réelle constatée sur compteur est facturée **0.34 € le KW**
en heures pleines comme en heures creuses.

ASSAINISSEMENT

Participation pour l'assainissement collectif PFAC

Le fait générateur de la PFAC est le raccordement effectif au réseau.

- Par branchement logement neuf: **600 €.**
- Par branchement logement existant: **600 €.**
- Redevance annuelle fixe: **90 €**
- Redevance assise sur le nombre de m3: **0.80 €**
- Redevance agence de l'eau, par m3: **0.15 €**

CIMETIERE

Concession: prix de vente au m²: **40 €**

Délais de construction éventuelle d'un caveau:
3 ans à partir de l'achat de la concession.

Columbarium: location 15 ans: **400 €**

location 30 ans: **700 €**